CIRCULAIRE CPDP 2017
LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE

cpdp comité professionnel du pétrole

N° 11212 | Vendredi 20 janvier 2017 (modifiée le mercredi 22 février 2017)

ORGANISMES DE CONTRÔLE, DE SURVEILLANCE ET DE FORMATION

> Figurent ci-après cinq listes répertoriant différents organismes de contrôle, de surveillance et de formation. Il s'agit :

- des organismes de contrôle de l'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes,
- des organismes effectuant le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration,
- des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air qui, pour certaines, fusionnent du fait du nouveau découpage régional[(1)],
- des organismes de formation des conducteurs de véhicules effectuant le transport de marchandises dangereuses,
- et des organismes agréés pour contrôler les citernes.

> Ces listes peuvent également être consultées sur le site du CPDP : www.cpdp.org

> La présente circulaire remplace la circulaire CPDP n° 11164 du 20 octobre 2016.

>>>

(1) La fusion d'ATMOSF'air Bourgogne et d'Atmo Franche-Comté doit intervenir début 2017.

Comité Professionnel Du Pétrole | 212 avenue Paul Doumer | 92508 Rueil-Malmaison cedex France | Tél. : 01 47 16 94 60 | Fax : 01 47 08 10 57 | www.cpdp.org
Directeur de la publication : Jean-Luc Delille | **Responsable de cette publication** : Laurent Richard - Tél. : 01 47 16 94 70 - laurent.richard@cpdp.org

Organismes de contrôle **de l'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes** 4

Organismes de contrôle **périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration** 8

Associations agréées de surveillance **de la qualité de l'air** 12

Organismes de formation **des conducteurs de véhicules effectuant le transport des marchandises dangereuses** 14

Organismes agréés pour le contrôle **des citernes** 16